

1. IDENTITÉ DU BÂTIMENT

nom usuel : Collège Raoul Dufy
variante : îlot V53, parcelle IE 1
numéro et nom de la rue : 25, rue Dicquemare
ville : Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : Département de la Seine-Maritime
adresse : Hôtel du Département, Quai Jean Moulin CS 56101 76101 Rouen Cedex
téléphone : Département 02 35 03 55 55 / collège 02 32 74 05 40

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : Périmètre du centre reconstruit inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.
date : 2005
type : Site Patrimonial Remarquable (SPR), catégorie 1 (bâti d'intérêt architectural majeur).
date : 2016

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 15-17, place de l'Hôtel de Ville, CS 40051 - 76084 Le Havre Cedex
téléphone : 02 35 19 45 45

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

commande :

En 1948, l'architecte en chef de la Reconstruction du Havre, Auguste Perret et la Ville ont nommé Pierre-Édouard Lambert, membre de l'Atelier de Reconstruction du Havre et qui avait déjà construit des écoles, architecte du nouveau lycée de filles (sans internat). Le 31 août 1950, Perret a donné un avis favorable à son projet. Le permis a été accordé le 4 juillet 1951. Seule l'idée de placer le réfectoire et la cuisine au dernier étage a suscité quelques réactions.

La ville a été obligée de contracter un emprunt pour financer l'acquisition du terrain. Son îlot carré est plus vaste que les autres car, dans cette partie de la ville, la trame est déterminée par la largeur du bassin du Commerce dans le prolongement de l'axe duquel le lycée se trouve.

Le lycée a pris le nom de « Raoul Dufy » en 1964.

architecte : Pierre-Édouard Lambert (1901-1985)

autres architectes et intervenants :

ingénieurs :

contractants : Société Larrode (adjudicataire des travaux, gros œuvre) ; entreprise Paumelle & Cie (exécution des pieux) ; sociétés Liot et Dindeleux

(coupoles en béton translucide) ; entreprises Leroy (peinture, vitrerie), Bruno Patrizio (carrelage), Lecointre-Boudot (plomberie sanitaire), Guillas (installation électrique et chauffage) ; Drouard (escalier).

CHRONOLOGIE

date du concours :

date de la commande : 1949

période de conception: 1950

durée du chantier : **début :** 1951 **fin :** 7 septembre 1955,
aménagement des classes en 1956.

inauguration : 1956

ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT

usage : Collège public.
Façade Est, Bâtiment A : administration au rez-de-chaussée, logements de fonction à l'étage.
Bâtiment nord : loge, hall, vie scolaire, extension : 1^{er} étage CDI, salle polyvalente, bureaux ; 2^e salles de classe, salles musique et art plastique et salle des professeurs ; 3^e salles de technologie, informatique.
Bâtiment ouest : sous-sol chaufferie, rez-de-chaussée réfectoire, cuisine, salle des agents ; trois étages de salles de classe.
Bâtiment sud : gymnase, pôle social, TGBT ; étage archives et lingerie ; partie non accessible non désamiantée (anciens bureaux gestion).

état : Bon état général. La structure, les claustras et les panneaux de remplissage ont été conservés et restaurés en respectant l'état d'origine. Seuls les claustras de l'escalier sud, remplacés dans les années 1970, présentent un motif différent. Quelques dégradations ponctuelles du béton à l'intérieur liées à l'usage. Présence supposée de plomb dans les peintures. Infiltrations d'eau au niveau des fenêtres de la façade ouest.

résumé des restaurations et travaux avec les dates :

- 1969-1974 : Aménagement de la cour en aire de sports, réfection de la terrasse de l'aile sud et de l'étanchéité de l'aile ouest, réfection des claustras et des barres d'appui des façades nord et sud, démolition des claustras de l'escalier sud puis reconstruction des fenestragés avec des claustras Multiroc d'un motif étranger à ceux de Perret.
- novembre 2002 : Les claustras en triangle du gymnase et du pignon nord, dans un état de dégradation avancée compte tenu des faibles enrobages des fers à béton, ont été refaits artisanalement en reprenant le dessin et la couleur d'origine mais avec une nouvelle technique de construction, le béton fibré, qui garantit une meilleure pérennité.
- 2002-2004 : Surélévation de l'aile nord rue Brindeau, restructuration de l'ensemble des bâtiments et aménagement de la cour par l'architecte Pierre Dubus. 40 nouvelles salles, un pôle EPS, un CDI et une salle polyvalente sont créés. La contrainte résidait dans la réversibilité de toute intervention et l'obligation de laisser les dômes en briques de verre des galeries apparents.
- Les menuiseries des fenêtres en bois sont changées progressivement (aluminium).

- 2009 : Remplacement d'une partie des voûtes en arêtier béton avec remplissage en briques de verre, fabriquées spécialement au Portugal.
- 2022 : Programme pour mise en accessibilité de l'ensemble de l'établissement.

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, dessins, photographies, etc. :

- Archives municipales de la ville du Havre :
http://avenio.lehavre.fr/4DCGI/Web_IndexLanceRech_EDIFICES_1670/ILUMP26261
Fonds Contemporain, demande de permis de construire : PC 386/50.
FC M4 C37 L1 à L8 (correspondances, affiches, délibérations du Conseil Municipal 1951-1960 ; marché, adjudication, avenants, plans, cahier des charges de la ville, devis descriptifs, etc.)
FC M4 C38 (sanitaire, vitrerie, monte-charge, etc.)
FC M4 C165 L1 (travaux 1969-1974)
FC R1 C39 L1 (correspondance avec la directrice, emprunt, acquisition du terrain, dénomination).
981W (restructuration, extension, 1996-2002)
Fonds Pierre-Édouard Lambert 336W (rouleaux 6, 7, 27, 28 : photographies, plans).
- Centre d'archives d'architecture contemporaine de la Cité de l'architecture et du patrimoine :
<https://archiwebture.citedelarchitecture.fr>
Fonds 133Ifa, dossiers DAU n°506 (cotes : 133 Ifa 156/4).
- Base Mérimée : notice IA00130243.

autres sources, films, vidéos, etc. :

principales publications (ordre chronologique) :

- Loupiac (Claude) et Mengin (Christine), sous la direction de Monnier (Gérard), *L'architecture moderne en France*, tome 1, Paris, Picard, 1997.
- Étienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999.
- Abram (Joseph), *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, dossier Unesco, proposition d'inscription du centre-ville sur la liste du patrimoine mondial, Le Havre, 2005.
- Abram (Joseph), *Auguste Perret*, collection Carnets d'architectes, Paris, éditions du Patrimoine, 2013.
- Châtelet (Anne-Marie), *Architectures scolaires, 1900-1939*, collection Carnets d'architecture, Paris, éditions du Patrimoine, 2018.

articles

- « Au conseil municipal : la Reconstruction de l'Hôtel de Ville, de la salle Franklin, du lycée de jeunes filles est décidée », *Le Havre Libre*, 11 mai 1949, p. 2.
- « Dans le courant de l'été les travaux de reconstruction du lycée de jeunes filles pourront être entrepris sur le nouvel emplacement, entre le théâtre et l'église Saint-Joseph », *Le Havre Libre*, 1^{er} avril 1950, p. 5.
- L'Architecture française* n°129-130, 1952, numéro spécial Constructions scolaires, p. 38.
- « Lycée de jeunes filles », *L'Architecture française* n°177-178, mai-juin 1957.
- « Le Havre : lycée de jeunes filles », *Architectural Forum* n°6, décembre 1957.
- « L'escalier du Lycée de jeunes filles du Havre », *Techniques et Architecture* n°1, spécial Escaliers, 1958, p. 76.
- Châtelet (Anne-Marie), « L'Architecture scolaire. Essai d'historiographie internationale », *Histoire de l'éducation* n°102, 2004, Paris, INRP.

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Situé entre les halles centrales et l'église Saint-Joseph, le collège Raoul Dufy est ceinturé par quatre voies construites. L'architecte a composé un plan fermé et centré permettant de coordonner les divers éléments du programme autour d'une grande cour carrée sur laquelle s'ouvrent tous les locaux. Cette disposition protège les élèves des bruits de la rue et des vues dominantes des immeubles voisins. Des portiques servant de préaux cernent la cour sur trois côtés le long des ailes latérales. Ces galeries sont éclairées par des voûtes en arc de cloître en briques de verre. À l'intérieur du corps principal, un couloir est dessiné dans la continuité des portiques – un agencement toujours inspiré d'un cloître.

La cour distribuait sur chacune de ses faces, successivement : à l'est l'administration en étage sur le hall d'entrée et les bureaux de réception, au sud la grande salle du gymnase, flanquée d'un service médical et de plusieurs classes, à l'ouest le bâtiment des classes, au nord des locaux divers (salle de musique, bibliothèque, etc.). Le bâtiment des classes mesure 88,75 mètres sur 15,55 mètres. Des escaliers en béton à marches en pierre, dont le départ forme une volute, desservent les trois étages à chaque extrémité du bâtiment.

En raison des vents dominants (ouest et sud-ouest), la majorité des classes sont orientées à l'est et comportent des fenêtres ouvrantes à double vitrage. L'architecte a choisi d'installer le réfectoire et les cuisines au dernier étage du bâtiment des classes pour que les enfants profitent d'un contexte agréable avec une vue sur la mer (depuis, la cantine a été déplacée et la vue cachée par les diverses constructions).

La trame d'ossature a été établie en fonction d'un écartement des nervures de plancher de 0,80 mètre, elle est de 8 mètres pour le bâtiment des classes et de 6,24 mètres pour les autres. L'ossature de béton, laissée apparente, est bouchardée et la face extérieure des remplissages est en pierre reconstituée rose. Les cadres de baies sont préfabriqués.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

L'ensemble des bâtiments est fondé sur pieux. La construction est réalisée à partir d'une ossature en béton armé et des remplissages formés par un triple mur et deux matelas d'air. Les dalles du parement extérieur sont en béton moulé.

2. appréciation sociale :

Les préoccupations hygiénistes (ensoleillement, exercices physiques), développées dans l'entre-deux-guerres, sont très présentes, notamment dans le choix de placer le réfectoire au dernier étage.

Le lycée de filles est le premier établissement scolaire de la Reconstruction. Il est intéressant de voir l'évolution des besoins en matière d'enseignement : les salles de coutures, d'enseignement ménager et de dessin sont rapidement complétées par des salles de sciences, puis à partir des années 1970 c'est au tour des équipements sportifs d'être mis en avant.

3. appréciation artistique et esthétique :

En plus de ses proportions harmonieuses issues du classicisme structurel d'Auguste Perret, ce bâtiment présente de nombreux raffinements. Ses panneaux de revêtement en béton, placés tantôt à la verticale tantôt à l'horizontale, et dont la couleur est rose forment des motifs sur les façades et à l'intérieur de l'établissement. Les dômes surbaissés en briques de verre sont des éléments standardisés que l'on retrouve dans les liaisons basses du Front de mer sud dont Pierre-Édouard Lambert est également l'architecte en chef. Ses corniches, ses claustras en triangle derrière des colonnes cannelées aux chapiteaux à facettes sont directement inspirés du vocabulaire développé par Auguste Perret au prestigieux Musée des Travaux publics (actuellement siège du Conseil économique et social, avenue d'Iéna à Paris, 1936-1946).

4. statut canonique (local, national, international) :

Pierre-Édouard Lambert a utilisé au plus près le vocabulaire et les principes de Perret. Ce lycée de filles est la seule application de son langage à un bâtiment scolaire.

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Après la période des écoles Jules Ferry, de 1887 à 1914, de nouveaux types d'établissements apparaissent en France dans les années 1930. Leur modernité est à la fois urbaine, constructive et stylistique. Auparavant, les établissements scolaires étaient implantés dans l'alignement de la rue, entre deux murs mitoyens. Dans l'entre-deux-guerres, l'école se transforme en équipement collectif qui se démarque dans la ville. L'organisation du plan n'en est pas totalement bouleversée, le changement se joue surtout au niveau de l'expression architecturale et des formules de construction. Pour s'adapter aux nouvelles normes spatiales édictées pour le bien-être des enfants, les architectes ont recours à l'ossature en béton armé qui permet de dégager de plus grandes surfaces. Deux établissements sont révélateurs de ces changements : le très moderne groupe scolaire Karl Marx d'André Lurçat (Villejuif, 1930-1935) et le lycée de jeunes filles Camille-Sée de François Le Cœur (15^{ème} arrondissement de Paris, 1931-1934), tous deux axés sur l'ensoleillement et l'hygiène. On retrouve dans le lycée de jeunes filles du Havre le statut de monument local mais son allure et son plan restent très classiques. D'autre part, la modernité de sa construction est moins flagrante que celle du collège technique de filles (1955-1962) construit au Havre par André Hermant avec son étonnant escalier suspendu.

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

CollRD_01_DSCF0026 (8).jpg
CollRD_02_DSCF0027 (7).jpg
CollRD_03_DSCF0028 (6).jpg
CollRD_05_Archives Municipales - Le Havre-31Fi966.jpg
CollRD_06_Archives Municipales - Le Havre-31Fi2498.jpg
CollRD_07_Archives Municipales - Le Havre-47Fi1164.jpg
CollRD_08_Archives Municipales - Le Havre-47Fi1174-2.jpg

2. photographies récentes :

CollRD_04__MG_0254.jpg
CollRD_09_IMG_1195.jpg
CollRD_10_IMG_1286.jpg
CollRD_11_IMG_1287.jpg
CollRD_12_IMG_1298.jpg
CollRD_13_IMG_1300.jpg
CollRD_14_IMG_1301.jpg
CollRD_15_IMG_1308.jpg
CollRD_16_IMG_1311.jpg
CollRD_17_IMG_1313.jpg
CollRD_18_IMG_1327.jpg
CollRD_19_IMG_1333.jpg

.....
Rapporteur : Raphaëlle Saint-Pierre (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram, juin 2004 ; actualisation décembre 2021).